Le 15 octobre 2020

À une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tenue à huis clos le 15 octobre à 19 h, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 2020-074.

Sont présents : madame Jocelyne Bates, madame Chantale Boudrias, monsieur André Camirand, monsieur Michel Leblanc, formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

51-10-20 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de l'assemblée. Il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52-10-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

53-10-20 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 août 2020

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par madame Jocelyne Bates et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 août 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

Suivi du procès-verbal

Aucun suivi à mentionner.

Dépôt des statistiques opérations au 30 septembre 2020

Le directeur et secrétaire-trésorier, Claude Brosseau, procède au dépôt des statistiques pour les mois de janvier à septembre pour les opérations incendie et premiers répondants. Au total, il y a eu 712 appels pour les opérations incendies comparativement à 647 en 2019 et 427 appels en

2020 pour les premiers répondants comparativement à 1001 pour la même période en 2019.

54-10-20 Adoption des prévisions budgétaires 2021

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2021, ainsi que le programme des immobilisations de la Régie pour les trois années financières subséquentes ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Michel Leblanc et il est résolu :

QUE le conseil d'administration adopte le budget de la Régie au montant de 5 992 550 \$, pour l'exercice financier 2021, conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes;

QUE le conseil d'administration adopte le programme des immobilisations de la Régie pour les trois années financières subséquentes, soit 950 000\$ pour l'année 2021, 250 000\$ pour l'année 2022 et 150 000 \$ pour l'année 2023, conformément à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes;

ET QUE le montant des quotes-parts des municipalités soit de 5 825 550 \$ et qu'il soit réparti à 50% au prorata de la population de l'année 2020 et à 50% au prorata de leur richesse foncière uniformisée de l'année 2020.

La quote-part est de 3 672 514 \$ pour la Ville de Saint-Constant et de 2 153 036 \$ pour la Ville de Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

55-10-20 Abrogation de la résolution 101-12-19 intitulée : « Autorisation d'emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'équipements relatifs à l'approche des berges »

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 12 décembre 2019, une résolution intitulée : « Autorisation d'emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'équipements relatifs à l'approche des Berges » a été adoptée;

CONSIDÉRANT que le projet n'acquisition d'équipements relatifs à l'approche des Berges n'a pas été réalisé en 2020; CONSIDÉRANT que la Régie a revu ses priorités et qu'elle désire libérer la somme de 47 211 \$ engagée au fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu :

QUE le conseil d'administration abroge la résolution 101-12-19 intitulée : « Autorisation d'emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'équipements relatifs à l'approche des Berges ».

ADOPTÉE

Modification de la résolution 102-12-19 intitulée : « Autorisation d'emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'un système d'entretien des habits de combat »

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 12 décembre 2019, une résolution intitulée : « Autorisation d'emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'un système d'entretien des habits de combat » a été adoptée;

CONSIDÉRANT que le projet d'acquisition d'un système d'entretien des habits de combat n'a pas encore été réalisé en 2020, mais que celui-ci le sera en 2021;

CONSIDÉRANT que le remboursement ce système d'entretien sur un terme de (5) cinq ans, pourra quant à lui débuter à partir de l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration modifie la résolution 102-12-19 intitulée : « Autorisation d'emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'un système d'entretien des habits de combat » de la manière suivante :

« CONSIDÉRANT que la Régie prévoit emprunter à son fonds de roulement 31 615 \$ pour faire l'acquisition d'un système d'entretien des habits de combat au courant de l'année 2021;

CONSIDÉRANT que ce système d'entretien représente une dépense en immobilisation et sera remboursé sur un terme de cinq (5) ans à partir de l'année 2022; »

ET QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les ajustements nécessaires au fonds de roulement pour l'année 2021.

ADOPTÉE

57-10-20 Approbation des listes des chèques émis et des salaires

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par madame Jocelyne Bates, et il est résolu :

D'approuver les salaires au montant de 665 520,02 \$ selon la liste déposée en date du 7 octobre 2020 et couvrant la période du 13 juillet 2020 au 6 septembre 2020;

D'approuver la liste des chèques émis au montant de 374 308,27 \$ selon la liste déposée en date du 7 octobre 2020 et couvrant la période du 1er juillet 2020 au 31 août 2020.

ADOPTÉE

58-10-20 Mandat d'assurances générales auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)

CONSIDÉRANT la réception d'un avis de non-renouvellement de notre couverture d'assurances de dommages provenant de l'assureur BFL Canada, en date du 1er décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a peu de compagnies d'assurances qui couvrent les risques reliés au domaine de l'incendie;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour recevoir une offre de couverture d'assurances générales incluant les couvertures suivantes : biens, automobiles, responsabilités civiles et dommages pour le 1er décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'offre reçue au coût annuel de 70 882,70\$ toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc, appuyé par madame Chantale Boudrias, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration accepte l'offre de couverture pour les assurances de dommages provenant de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) au coût annuel de 70 882,70\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

59-10-20 Démission d'un pompier temporaire

CONSIDÉRANT que le titulaire d'un poste de pompier temporaire a remis sa démission en date du 5 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission de l'employé no. 699 rétroactivement au 5 octobre 2020, et le raye de la liste des employés de la Régie.

ADOPTÉE

60-10-20 Fin de la période d'essai d'un chef aux opérations

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Laverdière a été nommé à la fonction de chef aux opérations le 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'il était assujetti à une période d'essai de six (6) mois de travail continu à partir de son premier jour de travail;

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Laverdière s'est acquitté de ses tâches à la satisfaction de son supérieur et qu'une évaluation de son rendement a été complétée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc, appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu :

QUE le conseil d'administration mette fin à la période d'essai de monsieur Stéphane Laverdière rétroactivement au 18 septembre 2020, et confirme celui-ci à son poste de chef aux opérations.

ADOPTÉE

61-10-20 Adjudication – appel d'offres RICA-2020-04 – Fourniture et livraison d'un camion de type pick-up Ford F-250 avec cabine à 4 portes neuf, 2020 ou plus récent

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisation 2020 qui prévoyait l'achat d'un camion de type pick-up dans le cadre du plan de remplacement des véhicules;

CONSIDÉRANT le règlement 2019-14 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le règlement 2019-13 intitulé : « Politique de délégation de pouvoirs » qui détermine les règles et modalités applicables aux appels d'offres, les délégations de pouvoir ainsi que la politique d'achat local de la Régie intermunicipale d'incendie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro RICA-2020-04 intitulé: Livraison et fourniture d'un camion de type pick-up Ford F-250 avec cabine à 4 portes neuf, 2020 ou plus récent »;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont été invités;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues :

Solution Ford - Châteauguay : 51 962,95 \$
Morand Ford Lincoln - Sainte-Catherine : 53 719,70 \$

CONSIDÉRANT que le fournisseur local Morand Ford peut bénéficier de la politique d'achat local, qui lui accorde un écart équivalent à 2 % du montant soumis avec taxes, mais que même avec ce pourcentage, celui-ci reste plus dispendieux de 682,36 \$;

CONSIDÉRANT que l'article : « 2.20 Clause de réserve » précise que la Régie ne s'engage pas à accepter la soumission la plus basse et que le contrat est adjugé à la seule discrétion du conseil de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie peut financer cet investissement en immobilisation à même le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine octroie le contrat de fourniture et livraison d'un camion de type pick-up Ford F-250 avec cabine à 4 portes neuf, 2020 ou plus récent au fournisseur local Morand Ford Lincoln au coût de 53 719,70 \$ toutes taxes incluses;

ET QUE l'achat du véhicule et de ses équipements soit financé à même le fonds de roulement pour la somme maximale de 92 000 \$.

ADOPTÉE

62-10-20 Révision de la Politique sur la disposition des biens

CONSIDÉRANT que divers changements survenus nécessitent une révision de la Politique de disposition des biens afin de faciliter le bon fonctionnement des activités de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie désire profiter de cette mise à jour pour ajouter la possibilité d'effectuer la location d'équipements désuets, mais pouvant toujours servir;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration adopte la Politique de disposition des biens révisée.

ADOPTÉE

63-10-20 Vente d'équipements désuets de gré à gré

CONSIDÉRANT qu'un grand ménage des équipements et biens a été fait à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT que plusieurs équipements désuets, périmés ou brisés ont été entreposés dans le garage situé à l'arrière de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie désire faire l'aliénation de plusieurs biens et équipements qui n'ont plus de valeurs de revente, mais qui pourraient intéresser certains pompiers pour les pièces, une réparation possible ou pour des collections privées ;

CONSIDÉRANT que d'autres méthodes ont été considérées pour la disposition de ces biens, mais que la vente de gré à gré s'avère la méthode la plus rentable compte tenu de l'état de l'équipement;

CONSIDÉRANT que la Régie a également reçu des offres intéressantes pour effectuer la location ou la vente de gré à gré d'équipements spécialisés en incendie à d'autres services;

CONSIDÉRANT les différentes démarches effectuées par le directeur et secrétaire afin de disposer de la meilleure manière possible les équipements et biens qui doivent être aliénés ou mis au rebut;

CONSIDÉRANT la liste des équipements mis en vente et/ou en location de gré à gré qui est déposée par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la vente de gré à gré et la location des biens et équipements désuets identifiés dans la liste déposée à cet effet:

ET QUE les équipements non fonctionnels, n'ayant aucune valeur de revente, soient mis au rebut ou disposés de manière responsable et radiés de la liste des biens de la Régie.

ADOPTÉF

64-10-20 Autorisation pour procéder à la vente de deux véhicules par appels d'offres via le Centre d'acquisitions gouvernementales

CONSIDÉRANT que le véhicule Ford Escape 2012 #1123-1 a été mis hors service le 5 octobre à cause d'une évaluation mécanique précisant que la structure de châssis était dangereuse, surtout pour une conduite d'urgence;

CONSIDÉRANT que le Dodge Caravan SE 2010 #123-4 est également hors service depuis septembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces véhicules nécessitent des sommes monétaires importantes à investir en réparations pour qu'ils demeurent opérationnels;

CONSIDÉRANT que ces deux véhicules possèdent une valeur de revente estimée minimalement à 500\$ chacun;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour procéder à la vente de biens via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) selon la politique sur la disposition des biens de la Régie;

CONSIDÉRANT que ce moyen de disposition est avantageux pour la Régie;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc, appuyé par madame Chantale Boudrias, et il est résolu :

QUE le conseil autorise la Régie à procéder à la vente de ces deux véhicules via le système d'appel d'offres offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales;

ET QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

Varia

Aucun sujet en varia.

Période de questions

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 2020-074, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos. Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Lecture des questions reçues et réponses données à l'attention de monsieur Michel Vachon.

65-10-20 Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée. Il est 20 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jean-Claude Boyer

Président

M. Claude Brosseau

Directeur et secrétaire-trésorier